

Honoraires

Locations et transactions immobilières

Honoraires de vente de biens immobiliers

Nos honoraires T.T.C, sont en moyenne de 4% à 5% maximum du prix de vente TTC affiché en vitrine et en publicités, ils peuvent être supérieurs ou inférieurs sur la demande des vendeurs en raison d'un alignement commercial sur le prix d'autres agences.

Pour les biens de moins de 150 000 € nous appliquons un forfait de 7 500 € TTC

Nos commissions sont affichées en Valeurs monétaire et Pourcentages sur tous nos supports
(vitrines, sites, autres)

Honoraires location

Le montant des frais sont plafonnés par la loi ALLUR, pour notre région la zone est non tendue, les frais sont de parts égales pour le bailleur et pour le locataire.

Visite du bien

Rédaction du bail

Constitution du dossier

seront facturés 8€ / m²

L'état des lieux

sera facturé 3 € / m²

Soit un total au m² pour le bailleur de 11 € / m²

Soit un total pour le locataire de 11 € / m²